

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10190

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TRADY FADOUA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

MUPRAS
Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
47, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : TRADY FADOUA

Le : 10/11/2018

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/09/2019			200 Dhs	Dr. BENNOUNA Mouloud Ophtalmologiste 47, Avenue Hassan II Casablanca Tél: 05 22 22 87 06 au 05 22 48 13 58

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie La Corniche 319, Bd. Moulay Youssef CASABLANCA Tél/Fax: 05 22 27 67 03	20/09/2019	80,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	8/10/19					3000 Dhs

CE: 001782127000003
RC: 40171564
Patient: 34712750

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	00000000	00000000
	D	00000000	00000000	35533411	11433553
	G				
	B				
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					Montants des Soins
					Date du devis
					Date de l'Execution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennoun

OPHTALM

Lauréat de La Faculté
Maladie
Chirurgie Oculaire
Chir

20,00

LOT 18161 EXP 05/2022

PP 20,00

20,00

Alcon

LABORATOIRES ALCON
4, rue Henri Sainte-Claire Deville
F-92563 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Fabriqué par les Laboratoires SOTHEMA
B.P. N° 1, 20180 Bouskoura - Maroc
Sous licence Alcon

SotHEMA

Mn

COLLYRE

20,00

Correctol 0,1%

CORRECTOL: COLLYRE N°4

20,00 X 4

2 gouttes x 2/j, début de matinée & fin d'après-midi (8h et 18h)

HYLO - GEL: collyre [Qte : 2]

1 goutte 2 à 4 fois / jour

ZENMAG 30 GELULES [Qte : 4]

2 gélules, le soir au coucher

littéralement pendant : 2 Mois , les deux yeux

Dr. SENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
17, Avenue Hassan II - Casablanca
Tel: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

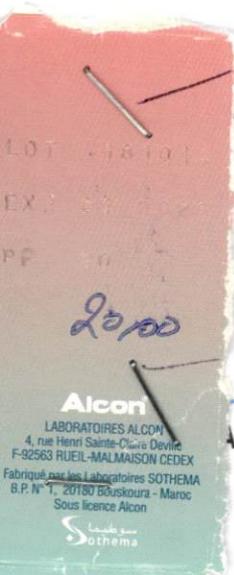
شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

fax : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85



Pharmacie La Corniche
319, Bd. Moulay Youssef
CASABLANCA
TELEFAX: 05 22 37 67 03

Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 20 septembre 2019

Mme TRADY FADOUA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques, Antireflets multi-couches

VL :

OD = + 0.50

OG = + 0.50

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.00

Dr BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
17 Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

47, AV. Hassan II, 1er étage - Casablanca سن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

Fax : 05 22 47 32 60 الفاكس : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 4

Optique Douskati

نظارات دوسكاتي

Souk Ennajd Derb Ghallef N° 1 - Casablanca

سوق النجد درب غلف رقم 1 - البيضا

FACTURE

Casa le

8/10/19

Patente : 34712750



N° 0006422

NOM : TREADY

PRENOM : FADOUA

DOCTEUR : Bensouda Mohamoud

PRIX

OD : AXE CYL SPH *+0.17* 100

VL

OG : AXE CYL SPH *+0.17* 100

OD : AXE CYL SPH *+2.17* 100

VP

OG : AXE CYL SPH *+2.17* 100

Verres *Optique Douskati* 1000

Monture *Optique Douskati* 1000

Facture Arrêtée à la somme de : *1000* 300

CE : 34712750
RC : 109915
Patente : 34712750
Date : 08/10/1998